

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 24/5.05 – Direction des travaux, énergies et services industriels.

PREAVIS N° 24/5.05

Objet : Demande de crédits de :

- a) CHF 362'740.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable (630 m.), le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement et le déplacement de bornes hydrantes, la réhabilitation et le remplacement de conduites de gaz naturel à la rue de Lausanne, participation de l'ECA non déduites
 - b) CHF 149'620.00 pour le déplacement d'une conduite d'eau potable (230 m) et le tubage d'une ancienne conduite pour permettre l'extension de l'Etablissement Hospitalier de la Côte, participation ECA non déduite
 - c) CHF 98'100.00 pour la réalisation d'une conduite (110m) et la pose d'une borne hydrante, le bouclage et l'extension du réseau de gaz naturel (270m) sur le territoire de la commune de Chigny, quartier de l'Eglantine, participation de l'ECA non déduite
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ces trois demandes de crédit, composée de Mme Christiane TAVIL, MM. Antoine BUCHET, André CARRARA, Jacques LONGCHAMP, Jürgen WOELKI et Mme Esther BURNAND, présidente-rapporteur, s'est réunie mardi 17 mai 2005 en la salle des conférences des Directions techniques.

M. Pierre André CENTLIVRES était absent.

Elle remercie vivement M. Frédéric JOMINI, municipal TRESI, M. Alain JACCARD, chef de service TRESI et M. Jaques BRERA, responsable eau et gaz, de leurs explications limpides, bien argumentées et si complètes qu'elles donnaient réponses à nos éventuelles questions.

Remarque liminaire

Ces demandes de crédit dépassant CHF 300'000.– doivent être soumises à la détermination de la Commission des finances.

Ces trois demandes ont toutes un peu un caractère d'urgence.

a) Eau et gaz à la rue de Lausanne

Le réseau communal eau et gaz s'étend sur environ 80 km et il devrait être remis en état tous les 30 à 40 ans. Or pour des raisons souvent financières, on attend le dernier moment, donc souvent la présence de quelques fuites ou autres manifestations pour intervenir.

Les détails techniques donnés (tubage – bornes hydrantes – conduite de gaz) nous ont laissé l'impression d'un travail réfléchi, bien conduit et soucieux d'engendrer le moins de frais possibles et de désagréments pour les usagers de cette rue. La commission est donc, à l'unanimité, convaincue de la nécessité de ces travaux, des choix proposés et appuie l'octroi de ce crédit.

b) Etablissement hospitalier de la Côte

Fin juin, les travaux d'agrandissement de l'hôpital devraient débuter. Or ceux-ci ont des incidences sur le cheminement d'une conduite communale. Il incombe à la commune de Morges d'effectuer les transformations permettant de contourner le futur chantier.

M. Alain Jaccard nous a laissé comprendre qu'une participation financière de l'hôpital était envisagée. La commission est donc convaincue que ces travaux doivent être faits et propose d'accorder le crédit demandé.

Là encore la solution choisie nous a paru la meilleure et la plus économique.

c) Commune de Chigny – Quartier de l'Eglantine

Les terrains communaux considérés, étant en zone limitrophe, sont soumis à des règles dépendant de conventions inter-communales. Dans le cas du quartier de l'Eglantine, Morges est responsable de l'approvisionnement en eau des bandes de terrain qui sont sur la commune de Chigny.

L'équipement de ces terrains en eau et gaz pour la construction de villas représente à terme un apport financier pour la commune.

Sans hésitation, la commission est favorable à l'octroi de ce troisième crédit et fait remarquer que les taxes de raccordement des objets b) et c) devraient rapporter environ CHF 100'000.–

Conclusions

La détermination de la Commission des finances étant favorable, considérant que ces demandes de crédit sont nécessaires, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits de
 - a) CHF 362'740.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable (630 m), le remplacement d'une conduite d'eau potable, le remplacement et le déplacement de bornes hydrantes, la réhabilitation et le remplacement de conduites de gaz naturel à la rue de Lausanne, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite;
 - b) CHF 149'620.00 pour le déplacement d'une conduite d'eau potable (230 m) et le tubage d'une ancienne conduite, pour permettre l'extension de l'Etablissement Hospitalier de la Côte, participation ECA non déduite;
 - c) CHF 98'100.00 pour la réalisation d'une nouvelle conduite (110 m) et la pose d'une borne hydrante, le bouclage et l'extension du réseau de gaz naturel (270 m) sur le territoire de la Commune de Chigny, quartier de L'Eglantine, participation de l'ECA non déduite;
2. de dire que
 - a) le montant de CHF 362'740.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 18'137.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006;
 - b) le montant de CHF 149'620.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 7'481.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006;
 - c) le montant de CHF 98'100.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 4'905.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006.

au nom de la commission
la présidente-rapporteur

Esther Burnand